

Certification dans le cadre du C.I.R. de l'OFII (TCF CRF)

Objectif



Certifier le niveau A1 atteint à l'issue d'une formation OFII dans le cadre d'un contrat d'intégration signé après le 01/03/2019.

Le TCF a pour objectif de mesurer le niveau de compréhension et d'expression à l'ORAL et à l'ÉCRIT en français.

Modalités d'évaluation



Le "TCF carte de Résident en France" comprend 4 épreuves obligatoires :

- Compréhension orale ... 15 min
- Compréhension écrite ... 20 min
- Expression écrite ... 30 min

Modalité de passation : salle d'examen collective.

- Expression orale ... 10 min*

Modalité de passation : entretien individuel avec un examinateur.

**Temps d'interaction effectif (hors explication des consignes et évaluation du candidat).*

> Pour plus d'information, consulter le manuel du candidat au TCF sur <https://www.france-education-international.fr/>

Prérequis

- ✓ Avoir signé un CIR avec l'OFII à compter du 01/03/2019
- ✓ Avoir obtenu 76 points à l'évaluation finale dont 35 à l'écrit

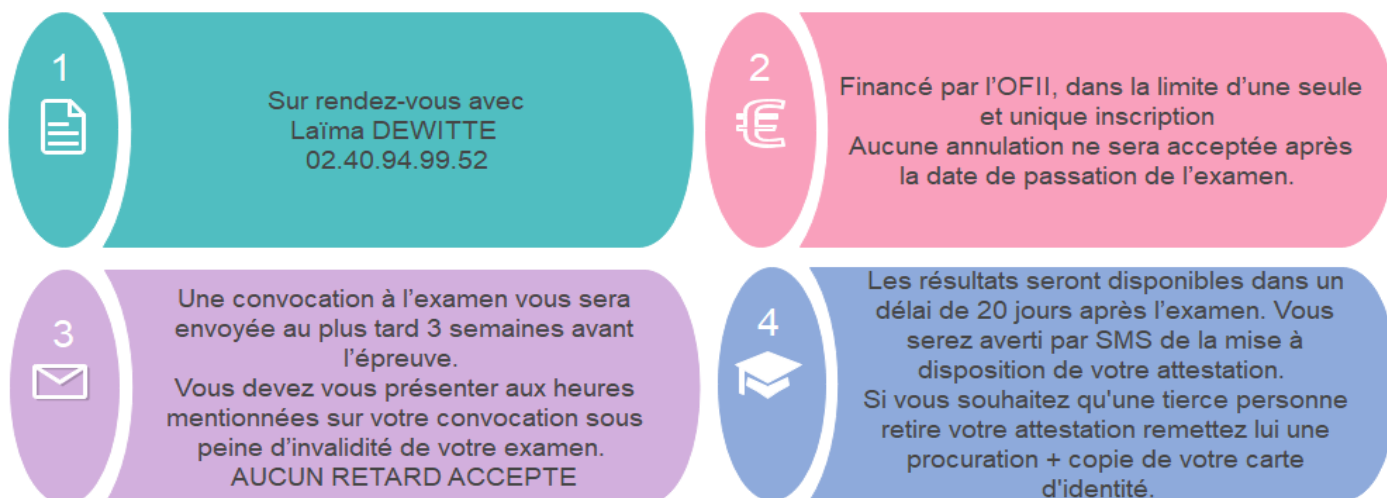
En s'inscrivant aux épreuves du TCF, le candidat atteste être en capacité de répondre aux exigences du test et du niveau à atteindre.

Méthodes mobilisées

Moyen pédagogique :

- Une équipe d'examineurs habilités pour l'accueil du candidat et l'évaluation.
- Salles de formation équipées de tables individuelles.

Organisation – Durée – Délais d'accès



Profil

- ✓ Niveau A1 atteint à l'issue de la formation OFII
- ✓ Au maximum 6 mois après la fin de formation

Tarifs

- Examen gratuit et financé par l'O.F.I.I., dans la limite d'une seule et unique inscription

Accessibilité

Tous nos sites sont accessibles au public en situation de handicap

Référent handicap : Béatrice RIVASSOU – referenthandicap@espaces-formation.com



Plus d'information :

Laïma DEWITTE - 02.40.94.99.52 - siege@espaces-formation.com
1, Rue de la Petite Reine 44100 Nantes